



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Sixième session  
Addis-Abéba, 19 février - 3 mars 1964

RAPPORT SUR DES CONSULTATIONS NON OFFICIELLES PORTANT SUR  
LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
- DANS LA SOUS-REGION DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DU CENTRE

1. Les consultations non officielles ont eu lieu les 20 et 27 février 1964 entre les représentants du Secrétaire exécutif de la CEA et les représentants des pays de l'est et du centre de l'Afrique énumérés ci-après :

|                      |                  |
|----------------------|------------------|
| Bassoutoland         | Nyassaland       |
| Congo (Léopoldville) | Ouganda          |
| Ethiopie             | Rhodésie du Nord |
| Ile Maurice          | Rhodésie du Sud  |
| Kenya                | Tanganyika       |
| Madagascar           | Zanzibar         |

2. Les entretiens ont été présidés par le directeur du Bureau régional de la CEA à Lusaka pour l'est et le centre de l'Afrique. Le Secrétaire exécutif était en outre représenté par le directeur de la Division du développement économique et par le directeur de la Division du commerce extérieur et des études.

3. Les entretiens ont eu pour base le programme de travail pour 1964-65 (E/CN.14/267) et le rapport de la mission de coordination industrielle en Afrique de l'est et du centre (E/CN.14/247).

4. Le secrétariat a suggéré que, pour établir dans le cadre du programme de travail général qui doit être adopté par la Commission à la sixième session, un programme de travail à mettre en oeuvre dans l'Afrique de l'est et du centre, il serait utile que la sous-région fasse connaître les projets qui présentent un intérêt particulier en indiquant les priorités. Une réunion des pays de l'Afrique de Nord a

déjà été convoquée à cette même fin. Le secrétariat a fourni brièvement des précisions sur les décisions prises, lesquelles se sont inspirées largement des conclusions du rapport de la mission de coordination industrielle en Afrique du nord. Le secrétariat a indiqué que, pour l'Afrique de l'est et du centre, le programme de travail de 1964 pourrait prendre comme base le développement industriel coordonné, un programme coordonné de développement des transports, la coopération entre les pays dans les domaines de l'énergie, du développement agricole, des problèmes de commerce extérieur (y compris les politiques tarifaires et monétaires), éléments conduisant tous à l'harmonisation progressive des plans de développement. On a en outre signalé que, sur la base du rapport de la mission de coordination industrielle et de la partie de l'Etude sur la situation économique de l'Afrique de l'est et du centre, on pourrait montrer que d'ici à 1970 il serait possible d'atténuer les problèmes du chômage et d'accroître sensiblement les revenus, à condition que l'ensemble de la sous-région soit intégrée économiquement de manière plus étroite. On pourrait rechercher les incidences de cette intégration dans plusieurs domaines. Des études plus approfondies seraient nécessaires sur ces problèmes, et aussi des entretiens plus poussés avec les gouvernements de la sous-région et des organismes tels que l'East African Common Services Organisation (Organisation des services communs de l'Afrique Orientale) (EACSO) et les universités.

5. Les représentants du Congo (Léopoldville), de Madagascar et de Zanzibar ont demandé que des missions de coordination industrielle soient envoyées le plus tôt possible dans leurs pays. Ils ont souligné que, si les possibilités de leurs pays étaient prises en considération, il faudrait probablement modifier dans une mesure notable les conclusions de la mission en Afrique de l'est et du centre. Le secrétariat s'est engagé à revoir les conclusions du rapport de la mission de coordination industrielle en Afrique de l'est et du centre en fonction de la situation existant au Congo (Léopoldville), à Madagascar et à Zanzibar, avant que les conclusions soient soumises pour examen détaillé à toute conférence qui pourrait être convoquée à cet effet.

6. Le représentant du Bassoutoland, qui a indiqué qu'il avait conscience de parler également pour le Bétchouanaland et le Swaziland, a déclaré qu'il espérait que des experts de la CEA visiteraient ces Protectorats et que les problèmes de ces territoires seraient dûment pris en considération dans les programmes de développement tendant à la coopération sous-régionale. Le Bassoutoland cherche assistance de la part des Nations Unies ou de toute autre source pour l'établissement d'une banque d'Etat, l'aménagement de ses ressources hydrauliques et le développement de ses transports. Des représentants d'autres pays de la sous-région ont exprimé leur désir d'apporter leur aide aux Protectorats dans le cadre de la coordination des efforts à l'intérieur de l'ensemble de la sous-région.

7. Le représentant de l'Ile Maurice a fait observer que les possibilités de coopération entre son pays et les autres pays de la sous-région étaient limitées par des considérations géographiques. Néanmoins, dans certains domaines tels que les transports, le développement de l'agriculture et le commerce extérieur, la coopération est possible. En outre, son pays a une certaine expérience des problèmes de développement et a récemment bénéficié d'études effectuées par des experts hautement qualifiés, qu'il serait heureux de mettre à la disposition d'autres pays.

8. Les représentants d'un certain nombre de pays ont insisté sur la nécessité de développer l'infrastructure de la sous-région dans son ensemble et aussi d'accorder une attention soutenue à la multiplication des moyens de formation à tous les niveaux.

9. Les participants ont généralement admis que, sous réserve des problèmes et des possibilités des pays non encore visités, le rapport de la mission de coordination industrielle pourra servir de base à l'examen d'un mode concret de coordination industrielle dans la sous-région. De même, ils ont souscrit pour la plupart aux suggestions exprimées par le secrétariat au sujet de la poursuite des travaux consacrés à l'industrie, à l'agriculture, au commerce extérieur et aux problèmes connexes, à l'énergie et aux transports, comme à l'analyse et à la coordination progressive des plans de développement.

10. Les membres du Comité sont convenus qu'il conviendrait de convoquer plus fréquemment des réunions dans la sous-région, avec le bureau de Lusaka comme centre. D'autre part le secrétariat devrait disposer de possibilités de voyages suffisantes étant donné la vaste aire géographique représentée par la sous-région.

11. Le représentant de la Rhodésie du Nord a proposé que le programme de travail sommairement ébauché par le secrétariat soit adopté pour la sous-région et que, sur la base de ce programme, une conférence au niveau des ministres soit organisée à Lusaka vers la fin de 1964 ou le début de 1965, en vue de la coordination des politiques économiques de la zone intéressée dans la sous-région de l'Afrique de l'est et du centre. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.